

# Maintien et développement de la qualité des milieux boisés

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018



**Organisme/institution en charge de la mise en œuvre :** la ville de Paris (Direction des espaces verts et de l'environnement)

**Services de la collectivité associés :** Division du bois de Vincennes (12e arrondissement) et Division du Bois de Boulogne (16e arrondissement) du Service de l'arbre et des bois

**Partenaires techniques :** Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ; Association Espaces ; Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Paris (75) et des Hauts-de-Seine (92)



### OBJECTIFS

Les bois parisiens de Vincennes et de Boulogne, situés à l'est et à l'ouest de Paris (1 800 ha au total) sont qualifiés de « Réservoirs régionaux de biodiversité » dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France (2013). Bien que forte de cette reconnaissance, Paris ne se contente pas de maintenir l'existant mais fait évoluer la gestion et les usages de ces deux sites de nature pour maintenir, préserver et renforcer la biodiversité. Ainsi, il s'agit de requalifier certains espaces artificialisés (parking, voirie, parcelle) en faisant évoluer leurs usages et en les réaménageant pour développer de nouveaux habitats sur le domaine géré par la municipalité mais aussi au sein des concessions. Dans le cadre du Plan Biodiversité de Paris et de la Stratégie nationale de la biodiversité, les gestionnaires des bois municipaux

développent et optimisent leurs stratégies de gestion écologique et de suivi des espèces animales et végétales soit en direct soit en lien avec les acteurs socio-professionnels (scientifiques, associations).

## **MESURES MISES EN ŒUVRE**

Dans le cadre fixé par les chartes d'aménagement durable, la Ville a conduit de nombreuses actions en faveur de la biodiversité : déminéralisation de la voirie, retour à la pleine terre et transformation en espaces verts, création de haies (plantes locales), ouverture/rénovation de rivières, création de mares, installation de boudins pour végétalisés les berges de Seine, développement des milieux et habitats et des continuités écologiques vertes et bleues.

Le remplacement d'engins mécaniques pour le débardage à l'aide de chevaux de trait, l'éco-pâturage et le maintien de zones enherbées en prairies (50 ha) protègent le sol contre le tassement et les pollutions liées aux hydrocarbures.

La fermeture de certaines voies aux véhicules et la suppression de l'éclairage public sur les tronçons fermés à la circulation automobile, aident à la création de la trame noire favorable aux espèces nocturnes.

La gestion écologique de certains espaces non accessibles au public comme les réserves ornithologiques, parcelles en évolution naturelle, maintien de souches et arbres morts au sol... sont autant d'aménagements et d'actions favorables qui concourent à la préservation, au renforcement et au retour des espèces animales et végétales sauvages.

Les espèces envahissantes sont traitées en régie comme la stabilisation de la population de Bernaches du Canada par la stérilisation des œufs, ou le contrôle par arrachage de l'Ailante glanduleux par l'association Espaces-chantier d'insertion. Les observations, inventaires et programmes de sciences participatives (Florilèges, Vigie-Chiro, Propage) menés dans les 2 bois par les gestionnaires en lien avec les scientifiques du MNHN ont mis à jour de belles découvertes : colonisation naturelle par les amphibiens des mares nouvellement créées, retour du Petit rhinolophe. Des protocoles amphibiens et oiseaux propres aux bois parisiens ont été établis car les protocoles existants ne correspondaient pas aux contraintes de gestion.

Ainsi, depuis 2016 dans le bois de Vincennes, le réaménagement notamment sur les infrastructures linéaires existantes ont permis de :

- désimperméabiliser et revégétaliser 5 ha dont 0,5 ha de milieu forestier reconstitué et 300 mètres linéaires de rivière créés ;
- de planter 228 arbres et supprimer 68 candélabres.

Des études sont en cours pour 2019 afin de rouvrir 1 350 ml de rivière, d'ajouter 3 ha d'espaces revégétalisés ainsi que 3 359 m<sup>2</sup> de prairie tout en renforçant une couronne arborée existante.

## **RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ**

La démarche environnementale de chaque bois parisien est encadrée par un système de management environnemental certifié ISO 14001. Les jardins du bois de Vincennes, les espaces naturels et les plantations d'arbres d'alignement sont labellisés EcoJardin.

À l'échelle locale, l'aménagement favorable des zones urbanisées des bois est fonctionnel et connecté à l'instar du développement du réseau de mares colonisées naturellement par les espèces sauvages.

À l'échelle de la région, les bois de Vincennes et Boulogne sont les espaces boisés « les plus vastes et les plus riches en biodiversité de la région parisienne » (MNHN) dans un contexte de milieu urbain très dense. Ils sont à l'interface de communes et départements avec lesquels Paris produit des protocoles de coopération où la biodiversité ne sera pas traitée de façon anecdotique. Paris travaille déjà avec la Métropole du Grand Paris sur ce sujet.

Ces deux bois participent déjà aux grandes continuités écologiques telles que le préconise la Stratégie nationale de la biodiversité : leur rôle est fondamental dans un contexte très urbanisé et les restaurations actuelles et futures les placent dans une dynamique spatio-temporelle de reconquête de la biodiversité.

## **Coordonnées**

Paris

## **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

[En savoir plus](#)

## **Contact**

Béatrice JANNIC, Observatoire Parisien de la Biodiversité, Synergie des acteurs

[beatrice.jannic@paris.fr](mailto:beatrice.jannic@paris.fr)

01 80 05 47 26